

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2025

Présents : C. THOMAS - C. BASTIER - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - C. VISTE - I. LE BOULAIRE - V. BAUDE-TOUSSAINT - L. MOULARD - D. BAGOT FLAUZAC - M. WULLAERT - N. ABBAL - G. CAVAILLÉ - D. BERNARDIN - A. BUIL - C. CUENI - J.-E. RUBIO - D. LAGRIFFOUL - C. BOUCHE

Mandats : V. FRYDER-AMÉE à V. BAUDE - TOUSSAINT - I. BUFFET-PICHON à C. CUENI - F. PIBAROT à C. VISTE - N. ROUQUAIROL à C. BASTIER - G. LAMBERT à G. CAVAILLÉ - J.-P. FIORA à D. LAGRIFFOUL

Absents excusés : A. VAL - B. GRYNFELT - A. HERNANDEZ - E. TOURRETTE

Secrétaire de séance : Mme Lyliane MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025

Le point I est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON ayant donné mandat à C. CUENI)

II. Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels - CDG34

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et rappelle qu'il s'agit d'un point relatif aux ressources humaines déjà voté lors d'une séance antérieure. Il précise que cette actualisation concerne la mission confiée au Centre de Gestion de l'Hérault (CDG34), laquelle ne peut être gérée en interne par la commune. Cette mission n'est pas gratuite et représente un coût annuel de 750 euros, meilleure proposition financière reçue afin d'assurer cette mission.

Le point II est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON ayant donné mandat à C. CUENI)

III. Actualisation des tarifs pour les produits alimentaires et boissons vendus lors des buvettes tenues par la municipalité

M. G. CAVAILLÉ donne lecture de la note explicative de synthèse. M. le Maire précise que la commune sera amenée régulièrement à reprendre ce type de délibération pour ces services. Les principales buvettes tenues par la municipalité sont celle de la salle La Parenthèse et celle du 14 juillet.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IV. Demande de subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD Bibliothèques - Extension des horaires de la Médiathèque

M. C. VISTE donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que la subvention DGD Bibliothèque sollicitée auprès de la DRAC est dégressive sur cinq ans. Cette subvention concerne l'extension des horaires de la Médiathèque.

Mme D. LAGRIFFOUL s'interroge quant à la fréquentation de la bibliothèque le samedi. M. le Maire informe que la fréquentation augmente d'année en année, soit en adéquation avec le travail réalisé. Il indique que la ludothèque fonctionne très bien et que pour certains ateliers, il faut parfois refuser du monde.

Le point IV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

V. Convention entre la Ville de Servian et l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée dans le cadre de l'organisation des manifestations « samedis du vin 2025 »

M. G. CAVAILLÉ donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que la manifestation « samedis du vin 2025 » aura lieu le 19 avril 2025 à Servian au Parc Latreille de 19h à 22h. Mme C. CUENI interroge sur le choix du lieu. M. le Maire explique que ce type de manifestation se fait en extérieur et que cette année la programmation par l'Office de Tourisme a été complexe car beaucoup de communes étaient candidates. Il précise qu'en cas d'intempéries, l'événement sera déplacé à la salle Jean Moulin. Mme D. LAGRIFFOUL soulève la question de la rémunération des musiciens. M. le Maire fait remarquer que tout est explicité dans le tableau joint à ladite convention et que c'est l'Agglo qui l'assure.

Le point V est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VI. ENEDIS - Convention de servitudes parcelle BT 556 lieu-dit « de l'artisanat »

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse.

Le point VI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VII. Attribution d'indemnités de fonction aux membres du Conseil Municipal

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et indique qu'il s'agit de prendre deux délibérations relatives aux indemnités des élus. A la suite d'un travail de la Trésorerie, il est apparu que l'indemnité globale des élus était trop importante de 160 euros par mois. En fait l'enveloppe budgétaire

avait été calculée sur la base de 8 adjoints alors qu'avec la démission de Christophe BOUCHE, il n'y a plus que 7 adjoints. L'indemnité des élus sera diminuée proportionnellement d'environ 4 à 30 euros.
Le point VII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON ayant donné mandat à C. CUENI)

VIII. Majoration des indemnités de fonction des élus

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et explique que la majoration de 15 % s'applique à toutes les communes ayant été anciennement chef-lieu de canton. Il souligne que cette majoration est appliquée depuis fort longtemps.

Le point VIII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON ayant donné mandat à C. CUENI)

IX. Participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et précise qu'il s'agit de donner mandat au CDG34 pour l'appel d'offres du renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires, effectué tous les quatre ans. En réponse à Mme D. LAGRIFFOUL, elle confirme que ce service n'engendre pas de coût supplémentaire, la commune cotisant déjà au CDG34.

Le point IX est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

X. Rapport d'Orientation Budgétaire - Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et procède à la présentation détaillée du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.

Le point X est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal qui prend acte de la présentation et de la discussion du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.

XI. Compte-rendu de la délégation L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire donne lecture des décisions suivantes :

DC2025-001	27/02/2025	RÉHABILITATION RUE DES BAUMES ET RUE DE L'ÉGALITE
------------	------------	---

XII. Questions diverses

Arrosage des pelouses

M. le Maire évoque la démarche de réutilisation de l'eau de la piscine Muriel Hermine en vue de l'arrosage de la pelouse du stade, initiée par la commune et reprise par la CABM. Il indique que c'est important avec les restrictions en eau subies ces dernières années.

La séance est levée à 19h36.

Christophe THOMAS
Maire

Lyliane MOULARD
Secrétaire de séance

